

Zeitschrift: Archéologie vaudoise : chroniques
Band: - (2015)

Artikel: Le milliaire de Pré Girard à Pompaples : un nouveau jalon sur la voie romaine Léman-Avenches
Autor: Mottas, François / Cuendet, David
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1047737>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le milliaire de Pré Girard à Pompaples

Un nouveau jalon sur la voie romaine Léman-Avenches

François Mottas

Avec une contribution de David Cuendet

Découvert en 2013 près de la route cantonale Orbe-Orny, un milliaire dédié aux empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus en un moment important pour l'unité du pouvoir impérial (166 apr. J.-C.) confirme le passage à cet endroit de la voie romaine reliant le Léman à Avenches. Son tracé rectiligne coupant la plaine en diagonale avait été révélé dès 1983 par la photo aérienne.



Fig. 1

Le milliaire de Pompaples recouvert d'un calque transparent sur lequel les lettres sont reproduites (© F. Mottas).

La découverte

Durant l'été 2013, Pierre Monnier, agriculteur au Pré Girard, mettait au jour une borne milliaire lors de travaux de drainage accomplis sur ses terres, non loin de sa ferme et à proximité de la route cantonale 288 menant d'Orbe à Orny (fig. 2). La pierre était couchée à moins d'un mètre de la surface du sol; après avoir été extraite précautionneusement, elle fut transportée et plantée par son inventeur dans le sol au voisinage de sa ferme.

A ce jour, ce milliaire est le deuxième, ou le huitième si l'on ajoute les bornes leugaires (ou pierre de lieues) plus tardives, à avoir été découvert dans la plaine de l'Orbe et ses environs immédiats. Une telle concentration, inédite en Suisse, est remarquable et souligne l'importance d'un axe essentiel pour les communications entre le centre de l'Empire romain et ses provinces septentrionales, sans oublier l'existence près d'Orbe d'un embranchement conduisant par le col de Jougne jusqu'à la Manche. L'importance de cette découverte et son excellent état de conservation ont conduit l'Archéologie cantonale¹ à transférer le milliaire avant la mauvaise saison au Dépôt et Abri des Biens Culturels (DABC) du canton de Vaud, à Lucens, afin de le nettoyer, l'étudier et le placer dans des conditions de conservation optimales (cf. *infra* p. 65-67).

Le milliaire

L'imposant monument a été taillé et gravé dans un calcaire urgonien de la région, appelé « calcaire d'Arnex », du nom d'un village tout proche du lieu de sa découverte. Le monolithe est composé d'un cylindre d'une hauteur de 1,60 m, d'un diamètre de 45 à 48 cm (circonférence mesurée: 149-150 cm) et d'une base quadrangulaire de 45 sur 63 cm et haute de 50 cm (fig. 3). Son disque sommital révèle une petite perforation peu profonde en son centre. Trop petite pour être utile lors de la fabrication ou du transport, elle est peut-être le dernier vestige d'une couverture qui n'a pas été retrouvée. Quant à la base, destinée à être enterrée, elle présente une taille plus irrégulière et

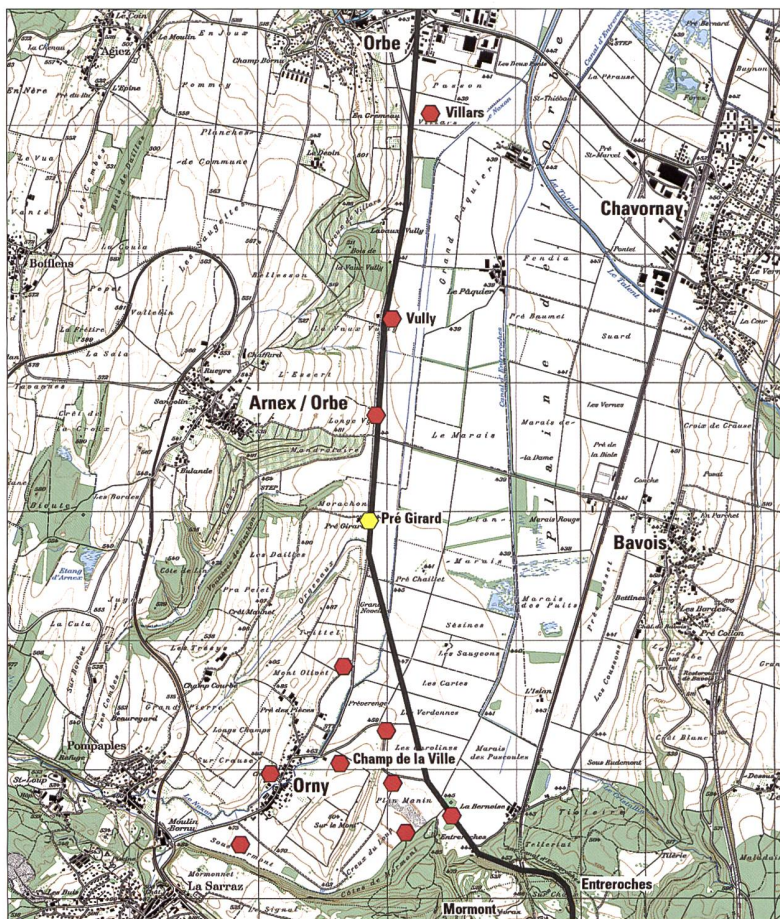


Fig. 2 Localisation du milliaire et des sites romains le long de la voie reliant le Léman à Eburodunum dans la plaine de l'Orbe (© Archéologie cantonale, Lausanne, Y. Dellea).

- Milliaire de Pré Girard
- Site romain avéré
- Voie romaine Lousonna - Eburodunum

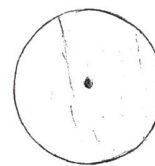


Fig. 3 Relevé du milliaire de Pré Girard (© Archéologie cantonale, Lausanne, C. Grand)



grossière. Signalons encore plusieurs traces d'origine naturelle (oxydation, faille et trous lisses, etc.) existantes dans le calcaire choisi par les tailleurs de pierre. Le fût, taillé de manière régulière, présente un champ épigraphique soigneusement dégaulchi. Il porte une inscription latine complète en cinq lignes, parfaitement conservée dans la partie gauche et dont la dernière ligne est gravée à mi-hauteur du fût. La partie droite, vraisemblablement positionnée dessus lorsque le bloc était enterré - le contexte exact de la découverte n'étant pas documenté - a peut-être subi l'action des eaux météoritiques par infiltration dans le sol et présente quelques altérations.

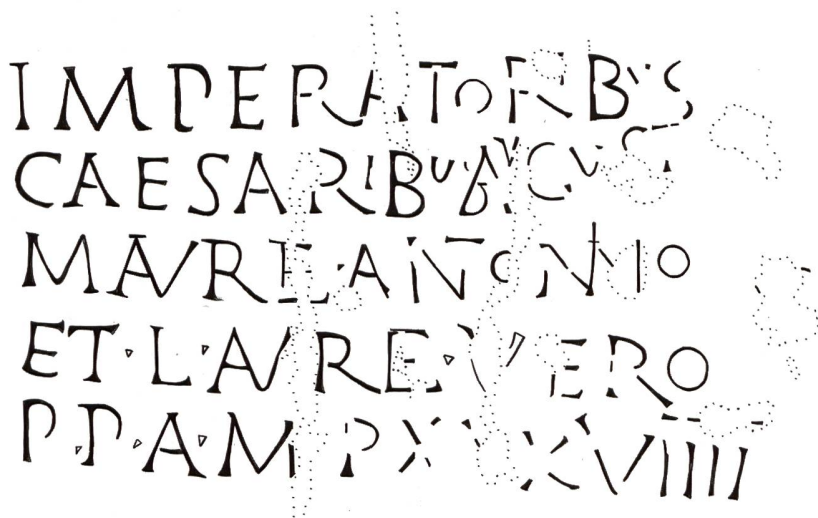


Fig. 4

L'inscription du milliaire de Pompaples
(© F. Mottas).

Hauteur des lettres: 7-8 cm. Quelques lettres sont de hauteur réduite (4 cm), notamment le O (l. 1, 3 & 4), gravé à mi-hauteur, et le V et le I (l. 1-2), qui occupent seulement la moitié supérieure de l'espace prévu pour une lettre de format normal. Ligatures: A+V (l. 3-4), E+L (l. 3-4), N+T (l. 3), N+I+N (l. 3). Points séparatifs après la plupart des termes abrégés. Surlignement des hastes finales de l'indication numérique.

L'inscription

*Imperatoribus
Caesaribus August[is]
M(arco) Aurel(io) Antonino
et L(ucio) Aurel(io) Vero
p(atribus) p(atriciae) A(venticum) m(ilia) p(assuum)
XXXVIII.*

«Aux Empereurs Césars Augustes Marcus Aurelius Antoninus et Lucius Verus, Pères de la patrie, Avenches: 39 mille pas.»

L'inscription est gravée en caractères assez profonds. Le dégauchissage semble absent de la partie droite de l'inscription, par ailleurs dégradée par l'action de mollusques térébrants et/ou le contact avec un milieu acide. Si ces altérations paraissent postérieures à la gravure de l'inscription, certains indices montrent néanmoins que la pierre, à cet endroit du moins, était déjà détériorée au moment où le graveur effectua son travail. On distingue en effet quelques tentatives inabouties de gravure après le nom de chacun des deux empereurs, là où l'on devrait normalement lire le nom et le titre d'Auguste (AVGVSTO). La mention plurielle de l'Augustat a finalement été reportée en fin de deuxième ligne, où un chevauchement inhabituel du dernier S de CAESARIBVS et du A initial d'AVGVSTIS montre clairement que le lapicide l'a insérée à cet endroit alors que le mot CAESARIBVS s'y trouvait déjà gravé, faute de

pouvoir la placer, individuellement et au singulier, à droite des noms des deux empereurs. Le recours à une solution de fortune, la seule réalisable sans altérer la formulation du texte et sa lisibilité, paraît confirmé par l'alignement défaillant des lettres finales d'AVGVSTIS, qui suivent un mouvement ascendant venant occuper l'espace dévolu à l'interligne.

Distance et destination

La distance de 39 mille pas (fig. 5) est comptée à partir d'Avenches, dont le nom est abrégé au moyen de sa seule initiale. Je l'ai complété en *A(venticum)* sur le modèle des deux milliaires les plus voisins du nôtre, les seuls en Suisse où le nom du *caput viae*, point de départ du calcul des milles, est écrit en toutes lettres (milliaire d'Hadrien trouvé à Entreroches, et leugaire de Septime Sévère, Caracalla et Géta trouvé à Chavornay). Gerold Walser² considérait qu'il convenait de lire *Aventicum* comme un accusatif: *ad Aventicum*, «en direction d'Avenches». En réalité, le nom de la cité occupe ici une double fonction, en tant que *caput viae* d'une part³, mais aussi et surtout en tant que cité dédicante de l'inscription – nom ou ethnique (*Aventicensis*) doivent alors être au nominatif – honorant le ou les empereurs régnants, dont les noms et les titres sont au datif, de mise dans ces circonstances.

La dédicace aux empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus

En queue de la titulature impériale se lit le titre de «Père de la patrie», honneur qui fut accordé par le Sénat à Marc-Aurèle et à Lucius Verus en 166 après J.-C. Sa présence permet de dater l'inscription dans l'intervalle de temps qui sépare la collation du titre de Père de la patrie, entre mars et juillet 166, et la mort de Lucius Verus, à la suite d'une attaque d'apoplexie, au début de l'an 169.

La rédaction de l'inscription et les choix opérés dans la titulature impériale présentent un certain nombre de particularités remarquables, si on les compare à d'autres inscriptions analogues. Il convient d'abord de remarquer que le milliaire de Pré Girard ne s'inscrit pas dans une

série, tout en sachant que les séries sont rares sur le Plateau suisse, aussi rares que le sont les trouvailles de milliaires. On n'y connaît qu'un seul autre exemple portant les noms de Marc-Aurèle et Lucius Verus, mais au nominatif et accompagnés d'une titulature classique de l'an 161, mentionnant le consulat et la puissance tribunitienne des deux empereurs (Colovrex près de Nyon⁴).

La particularité en apparence la plus banale est ici la forme de dédicace en l'honneur des empereurs, au datif comme il se doit. On la retrouve sur les deux inscriptions les plus proches géographiquement du milliaire de Pré Girard, à savoir la pierre milliaire d'Enteroches au nom d'Hadrien et la pierre leugaire de Chavornay au nom de Septime Sévère et ses fils. Cependant, à y regarder de plus près, la formulation de la titulature impériale sur notre milliaire demeure tout à fait singulière par les traits suivants :

- Une entrée en matière en toutes lettres, déjà rare sur la grande majorité des inscriptions officielles, et encore plus sur les milliaires qui recourent le plus souvent à des abréviations stéréotypées, plus ou moins développées (IMP. CAES. / IMP. CAESARI...), et bien sûr mieux adaptées à la surface étroite à disposition du graveur.
- Le glissement de l'Augustat en tête de titulature, avant les *tria nomina* des empereurs, alors qu'on l'attendrait juste après ceux-ci. Ce glissement n'est pas sans exemple, mais les cas sont très rares; citons néanmoins *CIL XI 1171 (Veleia): Imp. Caesari Aug. / Vespasiano / pont. max. trib. pot. / cos II / D. D.*
- L'absence complète des « magistratures », salutations impériales et autres sacerdoces revêtus par les empereurs: consulat, puissance tribunitienne, « *imperator* », grand pontificat.
- L'absence des épithètes se référant aux victoires impériales, pourtant déjà nombreuses en 166 (*Armeniacus, Parthicus maximus, Medicus*).
- La mention d'une seule dignité, mise en évidence par son unicité, celle de Père de la patrie.

Pour saisir la portée et le sens que ces particularités donnent à l'inscription, il est nécessaire de se plonger dans le contexte de l'époque.



Fig. 5

Les derniers chiffres du compte de milles sous éclairage rasant (© F. Mottas).

166 après J.-C., année de paix et de fraternité

L'an 166 est marqué par le retour à Rome, après quatre ans d'absence, de Lucius Verus, auréolé des victoires remportées en Orient par ses généraux, victoires qui ont permis à l'Empire de récupérer une partie des terres conquises par Trajan, de rétablir le protectorat romain sur l'Arménie et l'Osrôène, de repousser les Parthes sur le plateau iranien après destruction de Ctésiphon et Séleucie, et de consolider durablement la frontière syrienne. Ces succès, marquant le retour de la paix en Orient, seront célébrés par un triomphe commun des deux empereurs, défilant ensemble dans Rome en compagnie de leurs fils et leurs filles non mariées, ce qui donna à la parade l'atmosphère inhabituelle d'une grande fête de famille. Selon l'*Histoire Auguste*, c'est Lucius Verus qui avait pris l'initiative de demander au Sénat qu'il permît d'associer Marc-Aurèle à son propre triomphe⁵, geste auquel la modestie de Marc-Aurèle répondit, après la mort de Verus, par le refus

Fig. 6

Monnaie (as) de Lucius Verus, 161-162 apr. J.-C.; *RIC III*, 318.1314 (© Musée monétaire cantonal, Lausanne, MMC 4447).



de porter d'autres titres de victoires que le seul qu'il avait acquis lui-même (*Germanicus*). Ces assauts de politesse sont le signe de l'atmosphère que les deux empereurs voulaient instaurer en ces temps de paix retrouvée, mais ils annoncent aussi les dangers imminents – la menace germanique sur la frontière danubienne – qui allaient nécessiter de renforcer leur collaboration. Le Sénat ne s'y trompa pas en accordant alors la couronne civique et le nom de Père de la patrie aux deux empereurs, placés sur un pied d'égalité : à Lucius Verus pour les victoires décisives remportées en Orient, et à Marc-Aurèle, nous dit l'*Histoire Auguste*, pour avoir, en l'absence de son frère, fait preuve de la plus grande modération à l'égard des sénateurs et de la population en général.

La solennité donnée aux célébrations de 166 n'a d'égale que celle qui avait présidé à l'accession au pouvoir, pour la première fois partagé entre deux Augustes, de Marc-Aurèle et Lucius Verus, en 161 apr. J.-C. Le mot d'ordre en avait été alors la *Concordia Augustorum*, la bonne entente, l'harmonie régnant entre les empereurs. Elle fut célébrée dans tout le monde romain par des émissions monétaires portant la légende CONCORD(IAE) AVGVSTOR(VM) et montrant les deux empereurs se serrant la main (fig. 6). Dès lors les honneurs de 166 résonnent comme la répétition des célébrations de 161, renouvelant solennellement, 5 ans après, l'alliance fraternelle entre les deux Augustes. Nous en avons l'écho dans une inscription de Cuicul (Djemila) dans la province de Numidie (Algérie) : un édile de la colonie, Lucius Gargilius Augustalis, y dédie une statue à la *Concordia Augustorum* sous le règne de Marc-Aurèle et Lucius Verus⁶. L'inscription ne date pas de 161, comme on aurait pu s'y attendre, mais elle n'a pu être gravée qu'en 166, ou un peu plus tard, puisque les empereurs y portent le titre de Pères de la patrie.



Fig. 7

Découvert à Avenches, le somptueux buste en or de Marc-Aurèle, daté de la deuxième moitié du 2^e siècle apr. J.-C., témoigne également de l'attachement qui unissait la cité à l'empereur philosophe et de la dévotion qu'elle lui portait, sans doute au travers du culte impérial (© Site et Musée romains d'Avenches).

Ce n'est certainement pas un hasard si l'inscription de Cuicul est celle qui présente le plus d'affinités avec le milliaire de Pré Girard : comme celui-ci, elle mentionne l'augustat avant le nom des empereurs ; elle fait aussi abstraction des magistratures et sacerdoces pour mettre en évidence le titre de Père de la patrie, tout en y ajoutant les épithètes de victoires, sans doute parce que la pierre – une base de statue – offrait davantage de place que la surface limitée d'un milliaire. De toute évidence les deux inscriptions commémorèrent le même événement, qui donne tout son éclat à l'an 166 : le renouvellement de l'harmonieuse entente entre les empereurs, célébrée par la collation du nom de Père de la patrie et l'attribution connexe de glorieuses épithètes à chacun des deux empereurs.

La voie romaine de la Plaine de l'Orbe: entre Léman et Avenches

Après avoir souligné la valeur commémorative de l'inscription du milliaire de Pré Girard, il reste à situer la borne dans son contexte routier. Distant de 39 mille pas d'Avenches, soit un peu moins de 58 km, elle se dressait au bord de la route menant des rives du lac Léman à Orbe (*Urba*), et de là, par Yverdon (*Eburodunum*), à Avenches (*Aventicum*). A 1 ou 2 km près⁷, la distance de 58 km correspond à celle que l'on aurait à parcourir aujourd'hui jusqu'à Avenches en suivant cet itinéraire. C'est déjà une indication que la pierre de

Pré Girard n'a probablement pas bougé du lieu de son implantation antique.

Mais il est en outre possible de la situer par rapport au milliaire le plus proche, un milliaire d'Hadrien portant le chiffre de 41 mille pas, découvert *in situ* « à peu près au milieu de la gorge d'Entreroches », très probablement en 1640, « lors de l'établissement du canal qui aurait dû relier le lac de Neuchâtel au Léman »⁸. Si l'on mesure en ligne droite la distance qui sépare le lieu de découverte des deux milliaires, on obtient une longueur de 2,9 à 3 km, correspondant très exactement à 2 mille pas romains (2'960 m), soit la distance exacte entre le milliaire 39 et le milliaire 41.

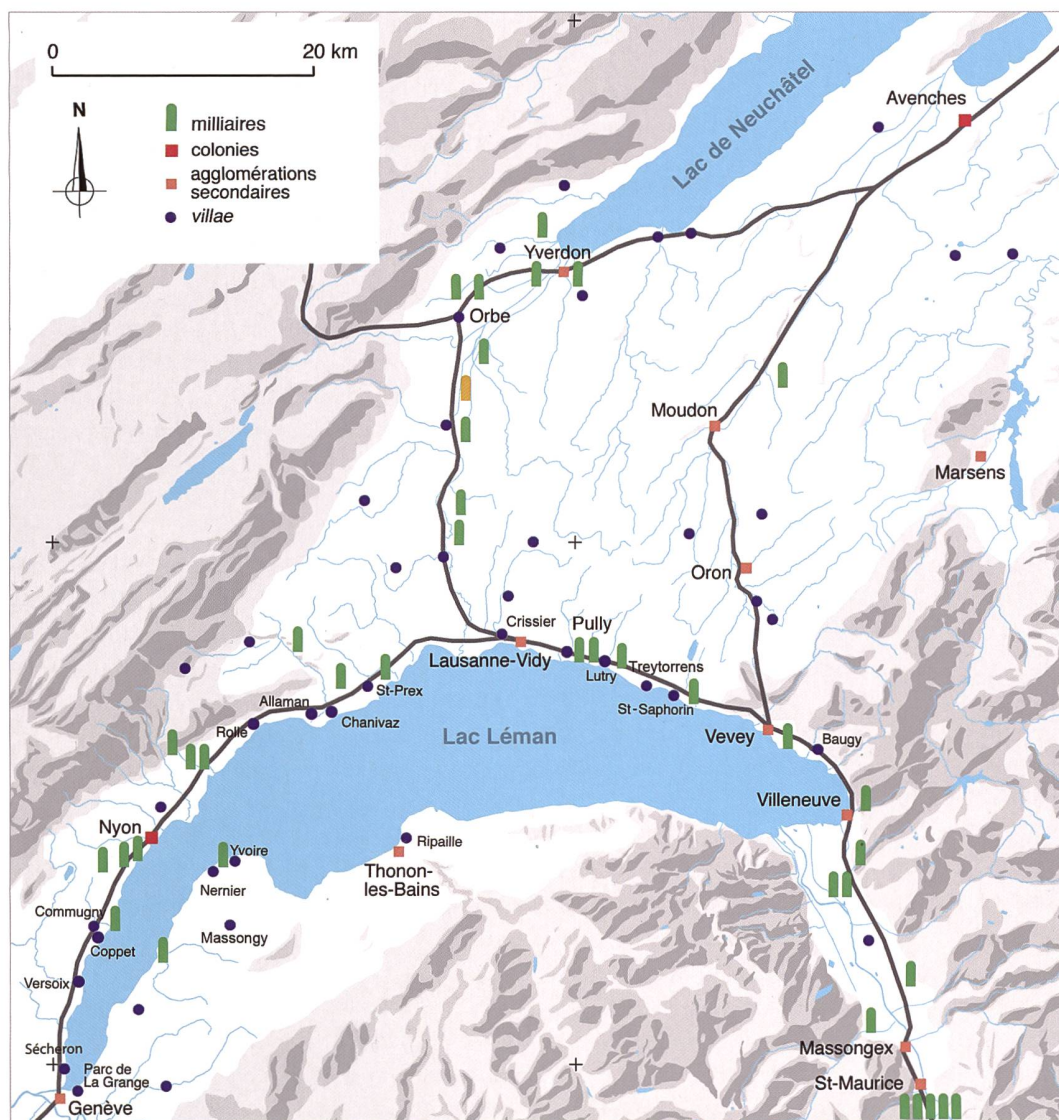


Fig. 8

Localisation des voies, des agglomérations (colonies, *villae*, agglomérations secondaires) et des milliaires et pierres de lieues (en jaune celui de Pompaples) (© Archéologie cantonale, Lausanne, d'après dessin Avec le Temps Sàrl et Mottas 1982, p. 112).



Fig. 9
 Vue aérienne où apparaît en
 clair la voie romaine entre
 Entreroches et Pré Girard
 (© Archéologie cantonale,
 Lausanne, P. Nagy, 24.06.2003).

Encore faut-il qu'entre ces deux points il soit possible d'imaginer une voie de communication rectiligne. Or c'est précisément ce type de tracé qu'ont révélé les photos aériennes prises dans la région: on y distingue très clairement, entre la sortie de la cluse d'Entreroches et un point situé à quelque 300 m au sud de Pré Girard, le tracé rectiligne d'une voie ancienne (fig. 9).

Au 18^e siècle déjà, l'excellent connaisseur des voies antiques qu'était l'ingénieur et architecte Exchaquet, auteur d'un remarquable *Dictionnaire des ponts et chaussées* (1787), en avait signalé l'existence dans le marais d'Orny, information reprise sur le plan d'Orny de 1784⁹. Les sondages et interventions effectués entre 1960 et 2015 sont venus corroborer les observations d'Exchaquet en attestant la présence à cet endroit d'une voie ancienne, dont l'origine et l'utilisation remontent selon toute probabilité à l'Antiquité romaine¹⁰.

L'importance de la route se mesure aussi à son pouvoir d'attraction. Entre le Mormont et le passage de l'Orbe, on ne compte pas moins, sur une distance d'environ 5 km, de trois sites d'habitat romain:

- Disséminés le long de la voie sur le territoire d'Orny, une nécropole et cinq sites où l'on a observé la présence de tuiles et de céramiques antiques pourraient signaler l'existence dans ces parages d'une *villa*, voire d'une petite localité romaine antérieure à la fondation du village d'Orny, installé à bonne distance de la voie, sur les rives du Nozon. L'hypothèse semble renforcée par la présence de vestiges plus concentrés au lieudit « Champ de la Ville », un toponyme qu'il convient cependant d'interpréter avec prudence¹¹.
- Entre Arnex et Orbe, à la limite des deux communes (lieudit Vully), la prospection aérienne a révélé en bordure de voie un bâtiment rectangulaire avec au sol de nombreux fragments de tuiles romaines.
- Enfin, avant d'arriver dans la basse ville d'Orbe, au lieudit Villars, à nouveau en bordure de voie, on rencontre une forte concentration de fragments de tuiles et céramiques romaines.

Joint à la découverte *in situ* du milliaire de Pré Girard, ces indices associés à la voie confirment et sa datation à l'époque romaine, et le tracé local du grand axe reliant le littoral lémanique à Avenches, qui coupait d'abord la plaine en oblique, au sortir de la cluse d'Entreroches, avant de suivre le pied des collines en direction d'Orbe, suivant un itinéraire qui est aujourd'hui encore celui de la route cantonale d'Orny à Orbe.



Réalisation d'une copie du milliaire de Pompaples

David Cuendet

L'importance archéologique et historique de ce nouveau milliaire, doublée du vif intérêt de la population régionale pour cette découverte, justifiait sa mise en valeur en le réimplantant près de son lieu de découverte. Pour assurer une conservation idéale au monument, l'option de son remplacement par une copie s'est rapidement imposée, à l'instar du milliaire d'Entreroches dont la réplique est actuellement visible au débouché de la cluse du canal.

Pour réaliser un moulage, trois étapes principales sont nécessaires : la préparation et la protection de l'objet à mouler, la réalisation du moule et celle

de la copie. Toutes les étapes doivent être définies au préalable dans les moindres détails, la réussite de la copie en dépend. La copie devant être remplacée en extérieur, le choix des matériaux s'est porté sur la poudre de pierre et résine, aptes à résister aux variations climatiques. Les éléments de fixation métalliques sont eux en inox. La base de section carrée n'a pas été prise en compte pour la réalisation de la copie, car elle serait enterrée et donc invisible. A la place, un montage sur une plaque en tôle facilitait à la fois la réalisation de la copie ainsi que sa pose et sa dépose.

Préparation et protection de la borne

Pour garantir une bonne qualité du moule en silicone, un nettoyage fin de la surface en pierre a été effectué par pulvérisation de vapeur d'eau sous pression. L'élimination de résidus terreux a laissé

Fig. 1

A droite, le milliaire recouvert de la membrane en silicone sur laquelle les moindres détails vont s'imprimer. A gauche, le moule constitué des chapes en plâtre et fibre de verre (© Archéologie cantonale, Lausanne, Y. Dellea).

apparaître quelques fissures que nous n'avons pas jugés nécessaire de consolider. Si le choix d'une remise en place avait été envisagé, elles auraient pu entraîner le risque de cassures par le gel. Par conséquent, l'option de la mise en dépôt de la borne et de son remplacement par une copie se justifiait pleinement. Pour faciliter le travail, la borne a été implantée dans le sol. Nous avons ensuite appliqué une solution d'alcool polyvinylique sur sa surface afin d'éviter toutes salissures liées à l'application de la membrane de silicone. Ce « gel coat » favorise aussi le démoulage. Certaines fissures ont été comblées par de l'argile pour éviter toute infiltration de silicone. Après le moulage, nous avons simplement effectué un nouveau nettoyage à la vapeur d'eau sous pression pour éliminer le film d'alcool polyvinylique et les résidus d'argile.

Fig. 2

La membrane en silicone est retirée de la borne (en la retroussant comme une chaussette) pour être transférée dans le moule (© Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne. Photo D. Cuendet).



Réalisation du moule

Le moule est composé d'une membrane de silicone, entourée de quatre chapes en plâtre et fibre de verre assemblées à l'aide d'écrous et boulons M10, qui permettent de la maintenir en position lors de la coulée de la copie.

Réalisation de la copie

Pour fabriquer une copie plus légère que l'original, nous avons intégré un pain de polystyrène extrudé au centre de la copie, qui a été nervuré pour augmenter la solidité de l'assemblage. Un treillis en fibre de verre a été placé entre le polystyrène et le mortier. Pour garantir une densité homogène du mortier, celui-ci a été vibré tout au long de la coulée. Une épaisseur de parois de 10 cm minimum a été prévue. A la base et au sommet de la copie, les épaisseurs ont été doublées. Quatre tiges filetées M20 en inox ont également été intégrées dans la base ; elles serviront à l'assemblage avec la plaque en inox au sol. Le poids moyen de la copie est estimé à 450 kg. Pour démouler la copie, nous avons dû encore la retourner dans son moule pour pouvoir démonter les éléments de la chape (800 kg). Un coffrage en carrelé de bois a été fabriqué pour permettre de retourner le moule au moment du démoulage. Cette technique évite tout risque de détérioration de la surface de la copie durant les manipulations. Enfin, pour que cette copie ressemble au mieux à l'original, nous avons effectué une mise en teinte pour partie en teintes acryliques et à l'aide de badigeons de terre.

Quelques données techniques

Temps de réalisation 210 h

Effectif 3 personnes minimum (les collaborateurs du laboratoire du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire et Hugo Lienhard, maquettiste à Mies).

Fourniture

Silicone	60 kg
Jakudur	4 pl. ép. 200 mm
Tiges filetées inox	4 tiges 1 m
Plaque inox	1 p
Visserie/petites fournitures	
Fibre de verre	1 rouleau de 50 m
Plâtre	300 kg
Mortier résine	600 kg
Alcool polyvinylique	5 litres

Coût fournitures 9900.-



Fig. 3

Les dernières retouches de couleurs de la copie, à droite, à partir de l'original, à gauche (© Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, Lausanne. Photo D. Cuendet).

NOTES

- 1 Pour toute l'information situant le milliaire dans son contexte archéologique, je suis largement redevable aux recherches menées dans les archives de l'Archéologie cantonale par Yannick Dellea, conservateur du patrimoine archéologique. Qu'il soit ici vivement remercié de son aide précieuse.
- 2 Walser 1967, p. 77 (n° 37).
- 3 D'ordinaire à l'ablatif: (*Aventico*).
- 4 *CIL* XII 5530: [I]mp(erator) Caes(ar) M(arcus) / [Aur(elius)] Antoninus / [Aug(ustus) t]rib(unicia) potest(ate) XV / [co(n)s(ul) III et] Imp(erator) Caes(ar) / [L(ucius) Aur(elius)] Verus A[ug(ustus)] / [trib(unicia) pot]est(ate) co(n)s(ul) II.
- 5 *Vit. M. Aur.* (Vie de Marc-Aurèle), 12, 8.
- 6 *CIL* VIII 8300: Concordia(e) / Augu(stor)um) / Imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli Anto(nini) Armeniac(i) Medic(i) Par(thici) maximi p(atris) p(atriciae) et / Imp(eratoris) Caes(aris) L(uci) Aureli Veri Armeniaci / Medici Parthici maximi p(atris) p(atriciae) / L(ucius) Gargilius Q(uinti) fil(ius) Pap(iria)

tribu) Augustalis aed(ilis) / statuam, quam ob honorem / aed(ilitatis) super legitim(am) ex HS IIII mil(ibus) / num(mum) pollicitus est, ampli[ata] / pec(unia) anno suo posuit dedicavitq(ue).

- 7 J'avais déjà observé naguère cet écart, à propos du milliaire d'Enteroches, et tenté de l'expliquer par un tracé évitant, au prix d'un détour, les zones inondées au voisinage d'Yverdon (Mottas 1986, p. 127-128).
- 8 Paul-Louis Pelet, in *Mélanges d'histoire et de littérature offerts à Monsieur Charles Gilliard à l'occasion de son 65^e anniversaire*, Lausanne, 1944, p. 57.
- 9 ACV GB 69b 2, pl. 46: «Ancienne Chaussée Romaine tendant dès Orbe à Entre Roches». Cf. David Viollier, *Carte archéologique du canton de Vaud*, 1926, p. 416 s.
- 10 L'architecte Emile André a observé en mars 1960 les vestiges de la voie dans la gravière communale d'Orny (AMH A 129/6, A 25121; Intervention 11592). Sondage en 2006 (Intervention 10312), prospection géophysique en 2008 (Intervention 10019) et fouille en 2015 (Intervention 11486).

- 11 Le toponyme suggère le souvenir d'une *villa* voire d'une localité romaine, mais sa structure prépositionnelle commande de rester prudent, le Champ de la Ville pouvant signifier aussi bien le champ situé à l'emplacement dit «la Ville» que le champ appartenant à la communauté villageoise.

BIBLIOGRAPHIE

Mottas 1980

François Mottas, «Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud», *AS*, 3, 1980, 3, p. 154-168.

Mottas 1982

François Mottas, «Les voies romaines en terre vaudoise», *Route et trafic*, 5, 1982, p. 112-115.

Mottas 1986

François Mottas, «De la plaine de l'Orbe en Franche-Comté: voie romaine et chemin saunier», *AS*, 9, 1986, 3, p. 124-134.

Walser 1967

Gerold Walser, *Itinera Romana 1: Die römischen Strassen in der Schweiz*, Bern, 1967.